

Avis public

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la municipalité de Preissac, QUE :

- 1) En date du 24 février 2022, Monsieur Jacques Carrière a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 51 chemin Doré à Preissac, sur le lot 4 820 157 cadastre du Québec;
- 2) Cette demande de dérogation mineure consiste à permettre la régularisation des distances pour la marge de recul latérales pour la résidence et le garage.
- 3) Cette demande de dérogation mineure sera présentée au conseil de la Municipalité de Preissac lors de la séance régulière du 12 avril 2022 devant se tenir à la salle du sous-sol de l'église situé au 27, rue des Rapides à Preissac, à compter de 20 :00 hre afin qu'il statue sur celle-ci;
- 4) Dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, cette dernière serait alors réputée conforme au règlement de zonage 239-2014 de la municipalité;
- 5) Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de sa séance régulière du **12 avril 2022**.

DONNÉ À PREISSAC CE 24 JOUR de mars 2022



Gérard Pétrin, directeur général